

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

La question me préoccupe depuis que le premier ministre de la Colombie-Britannique a laissé entendre qu'il ignorait au juste si oui ou non les 400 millions de dollars concernés seraient réinvestis dans le secteur forestier. Il a déclaré que le gouvernement de la Colombie-Britannique pourrait fort bien décider d'utiliser cet argent à d'autres fins. Une situation semblable s'est produite dans le cas des crédits versés par le gouvernement fédéral à la Colombie-Britannique au titre des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire. La province consacre cet argent à toutes sortes d'autres projets qui sont peut-être plus visibles et plus avantageux sur le plan politique. Nous voulons simplement éviter que cela se reproduise en l'occurrence.

En terminant, je tiens à dire que nous sommes déçus de ne pas avoir la possibilité de poursuivre le débat à cette étape sur le projet de loi C-37, mais que nous espérons que le gouvernement s'assurera que les 600 millions de dollars provenant de cette taxe à l'exportation de bois d'oeuvre aillent bien aux provinces respectives et que ces dernières s'en servent pour investir dans la mise en valeur de nos ressources forestières.

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, le projet de loi C-37 met en oeuvre un memorandum d'entente conclu avec les États-Unis, qui est une catastrophe et une défaite pour le Canada. Cette affirmation découle non seulement de ce que tant de personnes versées dans le domaine ont déclaré à ce sujet, mais également du fait qu'il suffit de lire l'article 6 de l'accord pour en arriver à la même conclusion. Il se lit comme suit:

Le Gouvernement du Canada ne prendra aucune mesure, et prendra toutes les mesures raisonnables pour s'assurer qu'aucun autre organisme gouvernemental du Canada ne prend, directement ou indirectement, quelque mesure ayant pour effet d'annuler ou de réduire le droit à l'exportation ou les mesures de remplacement...

Cette phrase à elle seule montre que le gouvernement fédéral a tout à fait les mains liées quant aux mesures qu'il peut prendre au Canada, afin de remédier en partie aux problèmes ou aux répercussions injustes dont seront victimes divers secteurs de l'industrie du bois d'oeuvre ou d'autres industries connexes, à la suite de la conclusion de cet accord.

Dans une lettre datée du 30 décembre 1986 qu'ils ont adressée à la *Coalition for Fair Lumber Imports*, le représentant commercial américain, M. Clayton Yeutter et le secrétaire au Commerce, M. Malcolm Baldrige, ont signalé sept différents types d'aide que notre gouvernement accorde à l'industrie canadienne et que les États-Unis ne toléreront pas. En fait, ils ont non seulement eu la bonté de conclure avec nous un accord dans lequel ils nous précisent ce que nous ne pouvons pas faire, mais ils ont également bien précisé à l'industrie américaine qu'ils se sont assurés que nous ayons les mains liées. Cette lettre ne laisse aucun doute à ce sujet. Cette lettre sert également de mise en garde lancée au Canada auquel on rappelle que l'accord et l'entente portent sur tous les domaines. Les États-Unis surveilleront son application et veilleront à ce que le Canada ne dépasse ni ne contourne les limites qui lui ont été fixées.

Et quelles sont ces mesures auxquelles les Américains ne daigneront pas consentir? Tout d'abord, ils n'accepteront pas que le gouvernement fédéral, les provinces ou toute autre

administration accordent des escomptes, des remises ou le report du droit à l'exportation. Ils ne toléreront pas l'octroi de subventions ou de prêts à des taux d'intérêt peu élevés. Ils ne permettront pas l'exemption d'autres droits fédéraux ou provinciaux. Ils n'accepteront pas d'assumer les responsabilités actuelles du secteur, la réduction des droits de coupe, la moindre modification à la méthode employée pour mesurer le volume du bois coupé et l'adjudication non concurrentielle de contrats pour la sylviculture, la construction de routes, l'organisation d'activités récréatives et autres activités forestières. Ils vont même nous surveiller dans nos loisirs. Ils veilleront à ce que nous ne fassions rien dans le domaine des loisirs qui risque de nuire ou de faire obstacle en quoi que ce soit à l'accord forestier.

On nous apprend que le Canada et les provinces accorderont tous les privilèges demandés par les États-Unis pour que ces derniers puissent surveiller notre secteur forestier. Les Américains viendront donc tous les trimestres vérifier nos livres pour s'assurer que nous observons leurs règles. C'est ce qu'on nous a promis. Ils épieront nos faits et gestes à la suite de cet accord. Nous constatons en outre que le gouvernement du premier ministre (M. Mulroney) a retiré aux provinces le droit de régir leurs propres ressources.

Certes, cet accord est catastrophique pour les raisons que j'ai exposées, mais le Conseil canadien des industries forestières a calculé en outre que ce droit finira par nous coûter de 10 à 20 p. 100 de la production canadienne, soit 600 millions de dollars en 1987, et de 15 000 à 17 000 emplois. Par conséquent, il est aisé de conclure que même le citoyen ordinaire qui prend connaissance des conditions régissant cet accord sera déconcerté de voir que nous avons accepté pareille surveillance et une telle humiliation. Mais ceux qui ont l'habitude de traiter de ces questions savent qu'on a fait des reproches beaucoup plus acerbes que les miens, ce que le gouvernement n'ignore pas. Voilà pourquoi il a décidé de mettre fin aux débats à la Chambre des communes. Voilà pourquoi il veut que la question soit maintenant mise aux voix. Il s'agit là d'une manoeuvre parlementaire destinée à baillonner l'opposition, une autre forme de clôture. Le gouvernement sait que si nous continuons à signaler aux Canadiens les lacunes de cette entente, ils vont exprimer leur outrage et s'opposer à ce que nous adoptions cette mesure aussi rapidement. Bien sûr, le gouvernement est pressé de se sortir de l'embarras que lui cause cette capitulation.

• (1210)

Jour après jour, sir Winston Churchill a pu prendre la parole à la Chambre des communes britannique pour prévenir ses compatriotes que Chamberlain était en train de capituler devant Hitler. Ici, aux Communes du Canada, on veut nous empêcher de dire aux Canadiens qu'ils sont trahis par un gouvernement sans direction et dépassé par les événements, un gouvernement qui n'a même pas le courage de défendre notre souveraineté. Le gouvernement attache plus d'importance au gain financier immédiat qu'à notre survie nationale, notre crédibilité, notre honneur et notre souveraineté.